

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2014 - Convocation du 14 mars 2014

L'an deux mille quatorze le dix neuf mars à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Brouzet les Quissac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Laurent ALBEROLA, Maire.

Présents : Mmes. - Patricia GUENIOU - Mme Thérèse LAURENS - Mme Lisbeth NATHAN - Mme Sandrine BARRAL MM. Laurent ALBEROLA - Samuel FEUILLADE - Thierry CHAPON - Claude DAUDE - Olivier HEYER

Absents : - Julien ROCHETTE - Didier CAZALIS donne pouvoir à Claude DAUDE

Secrétaire de séance : M. HEYER Olivier

Approbation séance du 27 février 2014 :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 février 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 31 janvier 2014.

Vote des comptes administratifs 2013.....

Commune N° 2013/04 : Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE 1^{er} adjoint le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		99 642,88 €		2 345,48 €
Résultats de l'exercice	154 067,34 €	201 236,02 €	27 376,41 €	14 951,71 €
Total	154 067,34 €	300 878,90 €	27 376,41 €	17 297,19 €
Résultats de clôture		146 811,56 €		- 10 079,22 €

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 10 079,22 € au compte 001 (Investissement) déficit d'investissement reporté.
- 146 811,56 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance

Assainissement N° 2013/06 :

Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE 1^{er} adjoint le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		127 910,80 €	-414 292,90 €	
Résultats de l'exercice	84 614,61 €	52 708,00 €	9 060,71 €	249 989,95 €
Total	84 614,61 €	180 618,80 €	423 353,61 €	249 989,95 €
Résultats de clôture		96 004,19 €	173 363,66 €	

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 96 004.19 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- 173 363.66 € au compte 001 (Investissement) déficit d'investissement reporté.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

CCAS N° 2013/08 :

Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE 1^{er} adjoint le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	60,48 €	- €
Résultats de l'exercice	1 113,37 €	2 600,00 €
Totaux	1 173,85 €	2 600,00 €
Résultats de clôture		1 426,15 €

2) Considérant le déficit de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 1 426,15 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Vote des comptes de gestion (M14, M49 et CCAS) 2013.....

Les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la M14, M49 et du CCAS.

Convention pour l'engagement de travaux électrique.....

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative au raccordement électrique de la parcelle de Monsieur LEENHARDT Bernard. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la dite convention.

Information sur la procédure au Tribunal administratif contre Monsieur PELLETIER Gilles et Madame HERBRETEAU Sabine.....

Monsieur le Maire informe que ce point sera débattu lors d'un prochain conseil.

Litige dans le cadre du Plan Patrimoine.....

Monsieur le Maire distribue un dossier concernant le sujet. La séance est suspendue à 20h05 pour la lecture du dossier. La séance reprend à 20h53. Monsieur le Maire expose les différents la Communauté de communes. Le point sera débattu lors de prochains conseils.



Questions diverses :

- Certains chemins sont en mauvais état. Un conseiller demande à ce qu'ils soient entretenus.
- Une déclaration préalable pour une piscine semis enterrée est exposée. Le Conseil municipal émet un avis favorable.
- La demande de permis de construire sollicitant le changement de destination d'un bâtiment existant déposé par le GFA du Valadas a été refusé par la DDTM malgré un avis favorable de la Mairie.

Séance levée à 21h00

Les conseillers

Le Maire,

Laurent ALBEROLA